

le québec ETUDIANT

Vol. 8 no 2

Novembre 1984



Journal de l'association nationale
des Étudiants et Étudiantes
du Québec

Chronique
indiscrette
d'une
négociation
sur les
Prêt et
Bourses
-pages 10-11

STOP BERUBE

GREVE ETUDIANTE LES 13, 14 ET 15 NOVEMBRE

- **Tout sur la hausse des frais de scolarité** -page 5
- **Université : le pire reste à venir**
- **Le mémoire de l'ANEQ
sur le financement des universités** -pages 6, 7, 8
- **La réforme du régime des Prêts et Bourses sabotée** -pages 10, 11

L'ENJEU :

L'ACCESSIBILITE A L'EDUCATION

Le ministre de l'Éducation envisage maintenant de hausser les frais de scolarité! Lors de la commission permanente sur l'emploi et l'éducation qui se penchait sur le problème du financement des universités, le mémoire du ministère de l'Éducation montre bien qu'il envisage la possibilité de hausser les frais de scolarité.

Après avoir déstabilisé les associations étudiantes en leur coupant les vivres par l'application de la Loi 32; après avoir fait subir un énorme recul aux étudiants et étudiantes en nous imposant un régime pédagogique au collégial qui, entre autre, va à l'encontre des principes fondamentaux d'accessibilité à l'éducation; après avoir coupé dans l'éducation de façon drastique depuis cinq ans; le MEQ envisage maintenant de faire payer par les étudiantes et étudiants les prix de ses compressions budgétaires.

Les Universités ne reçoivent que 3.4% du budget de l'État. Pourtant, 10% des coupures budgétaires s'adressent à ces institutions. Les subventions par étudiante ou étudiant on diminué de 31% en 5 ans et ce

n'est pas encore assez! C'est à se demander si pour les années '80, le gouvernement péquiste n'a pas choisi de viser l'appauvrissement de la population québécoise en la déscolarisant au maximum. Le MEQ s'attaque à une des seules richesses que les québécoises et québécois ont pu se donner au fil des ans : les institutions scolaires.

Les revendications de l'ANEQ sur l'accessibilité à l'éducation sont pourtant claires : nous voulons la gratuité scolaire quel que soit le niveau d'étude. Le dégel des frais de scolarité est donc une attaque en règle à la volonté des étudiantes et étudiants de poursuivre le sur études. Après avoir fait payer par les enseignantes et enseignants, il vient maintenant vider les poches de celles et ceux qui bénéficient de cette éducation largement déficiente.

Dès aujourd'hui, les étudiantes et étudiants devront se mobiliser pour bâtir une véritable opposition. Avant même que le ministre ne dépose en Conseil un projet de dégel des frais de scolarité, nous devons nous élever pour qu'il oublie son projet. Ainsi une quatrième

question sera ajoutée au référendum national de l'ANEQ distribué dans les universités, question qui portera sur le financement des universités. Puis pour montrer notre opposition aux idées du gouvernement, la participation aux trois journées de grève appelées par l'ANEQ est essentielle.

Nous devons donc pour les prochains jours faire de ces trois journées d'action un axe central sur lequel s'amorcera la reprise de la mobilisation. Ces trois journées d'action qui s'inscrivent également dans le plan d'action du Regroupement Autonome des Jeunes (RAJ), nous permettront de démontrer que la jeunesse ne se laisse plus duper par les «beaux projets» du P.Q.. Il faut faire en sorte que les 13-14 et 15 novembre, le gouvernement sache que nous ne voulons pas de politiques qui vont à l'encontre de nos intérêts, surtout si elles se conjuguent avec l'absence de politique de plein emploi. Il est essentiel que le soir du 15 novembre nous soyons nombreuses et nombreux à Québec pour dénoncer les politiques de cheap labor ou anti-étudiantes

que le gouvernement invente et impose depuis trop longtemps.

Il appartient maintenant aux membres de l'ANEQ ainsi qu'aux non-membres qui partagent les positions de l'ANEQ de faire face à leurs responsabilités. Nous ne pouvons rester indifférentes et indifférents à un gouvernement aussi méprisant qui s'efforce de sacrifier les intérêts et les droits des jeunes au profit des entreprises. Et ce n'est que par la mobilisation que nous saurons faire entendre nos revendications. Mais c'est une mobilisation unitaire qui fera avancer notre cause et s'il survenait un bris dans le consensus, les risques de défaites sont évidemment plus grands.

Dans la mesure où le gouvernement péquiste tente désespérément de récupérer la jeunesse étudiante et non-étudiante, la mobilisation prend encore plus d'importance. Avec l'année internationale de la jeunesse qui vient, nous pouvons déjà voir quelques éléments de la vaste entreprise de propagande diffusée par le gouvernement. Des dépliants donnant la version gouvernementale des revendications de l'ANEQ ainsi que

d'autres portant sur la Loi 32 sont largement distribués. Les millions que l'État péquiste investit dans cette campagne de propagande nous démontrent bien le sérieux de ses intentions pour nous déstabiliser. Et rien ne nous dit que la production de ces publications ira en décroissant au fil des semaines, au contraire. L'appel lancé par le RAJ à son dernier Congrès démontre bien la volonté des jeunes à contrecarrer les plans du gouvernement.

Le RAJ, né d'une opposition au Sommet Québécois de la jeunesse en 1983, aura su prouver que la satisfaction de nos revendications passe par la lutte plutôt que par la concertation. Nous avons déjà perdu assez de temps; il est maintenant temps d'agir.

Alors ne laissons pas le gouvernement hausser les frais de scolarité des universitaires, empêchons-le de faire de nous des sans-emplois à vie, refusons de se faire retirer nos droits légitimes.

Pierre Beauregard
pour l'exécutif de l'ANEQ



Règlement sur le régime pédagogique du collégial

L.R.Q., c. C-29, a. 18

RAS LE BOL DU REC

Par Claude Dionne

Le Règlement des études collégiales (REC) détériore nos conditions de vie et d'étude : il porte atteinte à la qualité de l'éducation. Le REC rallonge la session de 75 à 82 jours. Un tel rallongement a des conséquences importantes puisqu'il réduit les chances d'emploi pour les étudiantes et étudiants. Les revenus étudiants, ainsi diminués, augmenteront l'endettement.

En plus de devoir avoir un minimum de 82 jours, la session est automatiquement prolongée si, pour

quelques raisons que ce soient, elle est perturbée (par exemple : une tempête, une panne d'électricité, etc.) Il n'est pas nécessaire d'argumenter bien longtemps pour démontrer l'inapplicabilité d'une telle politique. Pensons à une session qui se termine le 23 décembre et qui doit être prolongée d'une semaine!

Autre élément : le REC interdit la négociation des plans de cours. On voudrait que les étudiantes et étudiants n'aient plus droit de regard sur les cours qu'elles et ils reçoivent. Il est normal de demander à sa ou son professeur-e de mo-

difier son plan de cours s'il ne convient pas à l'ensemble des étudiantes et étudiants du groupe. C'est aussi nier le droit des enseignantes et enseignants d'adapter leurs cours en fonction de leurs étudiantes et étudiants. Il serait aberrant que les profs et les étudiantes et étudiants arrivent à des ententes mais ne puissent être mise en application.

Mis à part la détérioration des conditions de travail et d'étude, le REC porte une atteinte non-équivoque à l'accessibilité de l'éducation collégiale.

Suite page 3

le québec
ETUDIANT



Bloc technique

Le QUEBEC ETUDIANT est le journal de l'Association Nationale des étudiantes et des étudiants du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiante est membre de l'ANEQ, ce Q.E. est tiré à 30,000 copies.

Collaboration : Jean-Pierre Paquet, André Leclerc, Jean-Marie Vézina, Céline Séguin, Christian Yaccarini, Mona Gravel, Claude Dionne, François Giguère, Pierre Beauregard, Paule Duchesne.

Publicité : PUBLI-PEQ, [514] 845-5767

Bureau de rédaction : 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3;

Tél. : [514] 849-1851

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada. ISSN-705-3096

ULTRALIGHT

Randonnée haute technologie

La haute technologie descend sur terre lorsque la protection Gore-tex/Cambrelle s'allie à un nylon résistant ainsi qu'à une quantité optimale de cuir naturel qu'on retrouve dans les Ultralight SKYWALKER de Vasque.



SKYWALKER

Pour obtenir gratuitement le catalogue de nos produits Ultralight écrivez à :
Interex Industries,
62 W. 4th Avenue,
Vancouver B.C.
V5Y 1G3

disponible chez
LA CORDEE
2159 ST. CATHERINE
ST. EAST
MONTREAL

Dialogue sur l'alcool
Pensons-y. Parlons-en.
Réagissons.

REAGISSONS AUX EXCÈS DE BOISSON.

"J'aime prendre un verre de temps en temps avec mes amis de classe, mais j'ai pas besoin de faire la fête après une compétition. Quand j'exécute un bon plongeon, je l'ai déjà ma récompense."

SYLVIE BERNIER
MÉDAILLÉE D'OR,
JEUX OLYMPIQUES 1984,
PLONGEON.

Canada



Santé et
Bien-être social
Canada

Health
and Welfare
Canada

ORGANISATION DES FEMMES

3ème Forum des Femmes : 9, 10 et 11 novembre

S'ORGANISER POUR AMELIORER NOS CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDE

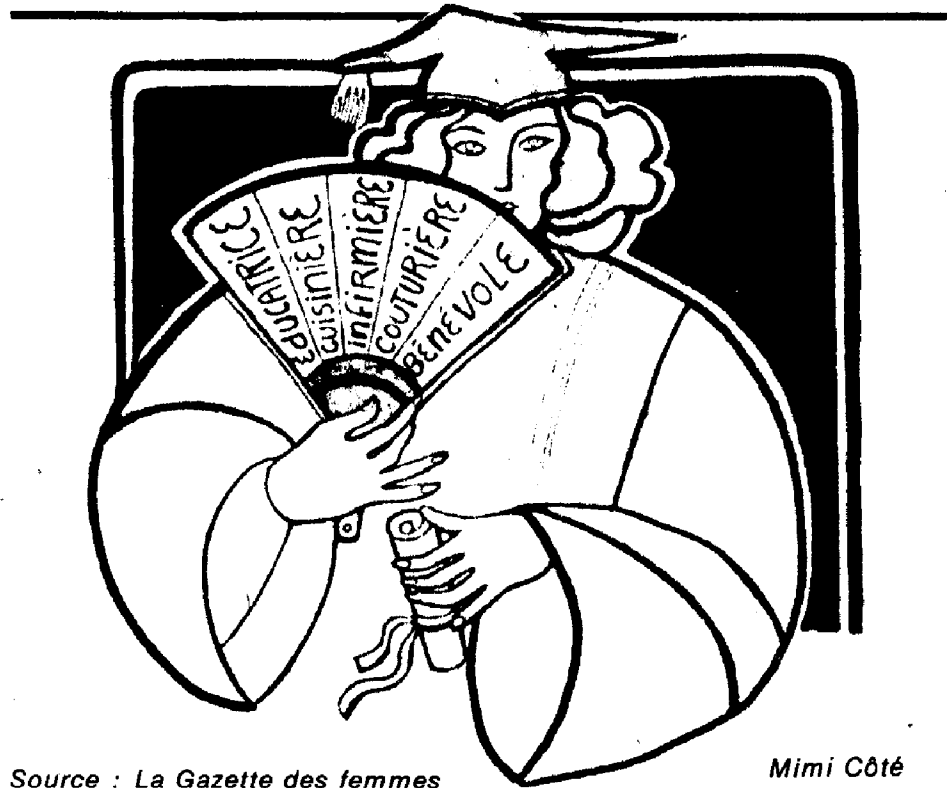
C'est les 9, 10 et 11 novembre que se tiendra à l'Université Concordia à Montréal le prochain Forum des Femmes de l'ANEQ. Le Forum est le lieu privilégié où les femmes peuvent se regrouper afin de réfléchir sur leurs conditions de vie et d'étude, de dégager des revendications et des moyens d'actions et afin de déterminer le plan d'action et les priorités du Comité-femmes pour les mois à venir.

Le présent Forum abordera plusieurs thèmes. Un des thèmes abordés sera la pornographie, le viol et le harcèlement sexuel. Le phénomène du harcèlement sexuel est en effet pratique courante dans les collèges et universités. Diverses études ont démontré de façon probante qu'en milieu étudiant, harceler les étudiantes est pratique courante - «an A for a lay» (une note A si tu baisses) est un dicton bien connu. Des étudiantes abandonnent leurs études en cours de route ou bien se soumettent aux chantages de leurs professeurs parce qu'elles ne pourraient justifier aux yeux de leur entourage le fait d'abandonner leurs études. Il sera donc important de se pencher sur ces questions et de déve-

lopper des moyens pour combattre ces manifestations de violence faite aux femmes, qu'il s'agisse de harcèlement, de viol ou de pornographie.

Nous aborderons aussi la question des conditions financières des femmes, tant en ce qui concerne le milieu de l'Éducation, que le milieu du travail. Des questions comme l'insuffisance du régime des prêts et bourses (pour les étudiantes enceintes par exemple) ou l'absence d'aide financière pour les femmes qui sont à la fois mère et étudiante à temps partiel ou encore sur les problèmes des parents uniques bénéficiaires de l'aide sociale qui veulent aller étudier à temps plein. A cet égard, nous apprenions récemment que le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu n'a pas retenu la proposition visant à permettre aux monoparentales (qui sont majoritairement des femmes) qui veulent étudier à temps plein (au Cégep ou à l'Université) d'avoir droit à une aide financière tout en continuant à recevoir des prestations d'aide sociale; des moyens de pressions devront donc être envisagés.

Le Forum devra se pencher



Source : La Gazette des femmes

Mimi Côté

aussi sur la question de la ghettoïsation des femmes. A cet effet, les conclusions du rapport du Conseil Supérieur de l'Éducation sont assez probantes : la grande majorité des filles du secondaire se dirige encore et toujours vers les options traditionnellement féminines, portes ouvertes sur le chômage quasi-certain. Voilà pourquoi il est essentiel que le Forum des femmes mette de l'avant des revendications et des moyens

d'actions énergiques qui portent sur la sensibilisation et la déséxisation des structures et des programmes d'enseignement.

D'autres questions seront aussi abordées; entre autres, il serait important que les femmes de l'ANEQ prennent position face à l'hypothèse du Ministre Bérubé de dégeler les frais de scolarité à l'Université, décision qui remettrait sérieusement en question l'accès aux études

supérieures pour les femmes. De plus, le prochain Forum se penchera sur les stratégies à privilégier pour que les revendications des femmes ne soient pas secondarisées et fassent partie intégrante des plateformes plus globales et des luttes que mènent l'ANEQ et le mouvement étudiant en général.

Ce Forum sera donc le lieu névralgique où seront déterminés les revendications, les moyens d'actions et les luttes qui devront être enclenchées face aux problèmes cruciaux auxquels se butent les femmes dans le monde de l'Enseignement. Nous espérons que la participation des femmes y sera massive et que chaque association étudiante et comité-femmes locaux y seront présents, qu'ils soient membres ou non-membres de l'ANEQ. La délégation est formée de trois femmes de l'association étudiante et trois femmes du Comité-femmes local, et toutes les observatrices seront les bienvenues. A ne pas oublier donc, le Forum des Femmes, les 9, 10 et 11 novembre à Concordia!

Céline Séguin

Comité-femmes de l'ANEQ

RAS-LE-BOL DU REC

(Suite de la page 2)

En effet, les nouveaux diplômés créés par le REC, supposément pour rendre plus accessible les études collégiales, ne font, dans les faits, que confiner des étudiantes et étudiants à des diplômes à rabais de courte durée. On pourra toujours argumenter que personne inscrit à un CEGEP sera obligé de choisir un de ces diplômes. Toutefois, plusieurs seront tenté-e-s, par exemple à cause d'un manque d'argent, de prendre cette voie rapide... qui mène à un cul-de-sac.

Dans les faits, le REC ne fait qu'augmenter l'asservissement de l'école aux stricts besoins des entreprises, préférant donner une formation rapide qui obligera les étudiantes et étudiants à continuellement se recycler plutôt que de donner une formation de base solide permettant aux étudiantes et étudiants de s'adapter aux transformations de leur milieu de tra-

vail en plus d'avoir un contrôle sur ce milieu.

Le dernier congrès de l'ANEQ a voté de contrer l'application du REC. C'est donc dire que non seulement l'ANEQ luttera pour le retrait du REC mais nuira à son application. L'ANEQ exige de l'Éducation, Yves Bérubé, adopte un décret (seul moyen de permettre la négociation) qui permette la négociation systématique de tous les plans de cours. Nous l'avons déjà dit, les étudiants et étudiantes ne peuvent accepter un enseignement sans rapport avec leurs besoins, un enseignement dont toutes les parties auront été élaborées par des fonctionnaires du ministère de l'Éducation du Québec.

Pour la fin de la session, il faudra principalement surveiller deux points. Premièrement, la semaine supplémentaire que le REC impose ne devra comporter aucun examen, aucune entrevue, aucune évaluation,

de sorte que personne ne soit obligé de se présenter au cours. Autrement dit, il faut s'entendre avec les enseignantes et enseignants pour que, dans les faits, la dernière semaine de cours n'ait pas lieu.

Deuxièmement, il sera

nécessaire de réagir de la même manière face à toute tentative des administrations de prolonger la session sous prétexte qu'elle a été «perturbée». Ainsi, aucune journée de grève ne rallongera la session.

Toutes ces actions pour

rendre le REC inapplicable ne le rendent toutefois pas plus acceptable, loin de là. Le retrait du REC doit continuer d'être une priorité, le REC étant toujours synonyme d'un important recul pour l'éducation québécoise.

DES EXEMPLES CONCRETS

(C.D.) - Dans certains CEGEPs, les cours ont été suspendus lors de la visite du pape au Québec. Les administrations de ces CEGEPs veulent faire reprendre cette journée. C'est le cas, par exemple, au CEGEPs de Rosemont et de Shawinigan. C'est là une conséquence directe de l'application du REC (règlement des études collégiales). Cela vient confirmer ce que nous avons toujours appréhendé. Plusieurs associations étudiantes ont tenu ou sont à tenir actuellement le référendum national de l'ANEQ. Ce référendum permet de faire circuler beaucoup d'information sur le

REC et démontrera aussi son rejet massif par les étudiants et étudiantes de tout le Québec donnant ainsi le ton à la riposte étudiante de cet automne.

Cette opposition au REC est tout à fait justifiée. Un autre exemple. L'article 30 (article qui permet de refuser l'admission à une étudiante ou un étudiant qui a échoué plus de la moitié de ses cours), loin d'être «disparu», a tout simplement changé de nom pour «article 33». Cet article 33 - et d'ailleurs, dès cette session, synonyme d'une épée de Damoclès pour plusieurs étudiantes et étudiants. Pis que cela, au CEGEP de

Shawinigan, huit étudiantes et étudiants qui avaient été accepté-e-s bien qu'étant «sur l'article 33», ont été renvoyé-e-s par l'administration, trois semaines après le début de la session, sans avertissement, et sans être remboursé-e-s même s'ils et elles avaient payé leurs frais spéciaux. Évidemment, à Shawinigan, on mène une importante lutte pour la réintégration de ces étudiantes et étudiants.

L'application du REC ne fait que commencer comme tous les problèmes qu'il entraîne, d'ailleurs.

**GREVE NATIONALE
ETUDIANTE 13-14-15 NOV.**

**MANIFESTATION LE
15 NOVEMBRE A QUEBEC**

RASSEMBLEMENT A 19h AU PARC VICTORIA, QUEBEC



FINANCEMENT DES UNIVERSITES

L'accessibilité à l'éducation universitaire :

*Les barrières économiques *Les barrières sociales et culturelles

Par Jean-Pierre Paquet
et Christian Yaccarini

Le dégel : plus qu'une hypothèse

Le Ministre de l'Éducation annonçait récemment, lors de la commission parlementaire sur le financement des universités, qu'il évalue actuellement «l'hypothèse» de dégeler les frais de scolarité. Ce qui signifie que ces frais augmenteraient graduellement pour atteindre à court terme 2, 3 ou \$4 000.

Le mouvement étudiant n'a pas tardé à réagir face au spectre d'un dégel des frais de scolarité. Car, quoiqu'en dise certains-és éditorialistes, il ne s'agit pas là que d'une «vague rumeur».

Les associations étudiantes scrutent à la loupe les moindres variations du discours du ministre de l'Éducation. Il est connu depuis des années que le MEQ projette de hausser les frais de scolarité. Il nous apparaît, cette année, que l'annonce faite de vive voix par le Ministre de l'Éducation est plus qu'une «hypothèse de travail». On pourrait aussi croire qu'il s'agit d'un «ballon» lancé dans le but de tester les résistances du milieu, mais l'opposition au dégel était déjà connue pour être large et imposante.

A entendre le discours d'Yves Bérubé, il n'est pas à douter que l'«hypothèse» constitue en fait une menace sérieuse. De plus, lors de la comparaison des représentants-és étudiants-és à la commission parlementaire, les députés péquistes ont prioritairement intervenu pour justifier la dite «hypothèse». Finalement, un sous-ministre déclarait à un journaliste que «le gouvernement pourrait ne pas avoir d'autres choix».

N'en déplaise à l'éditorialiste Lise Bissonnette, l'ANEQ n'a pas tort de mettre en branle le

«camion à incendie» car, bien que le feu ne fasse pas rage, il faut éviter que la maison ne brûle par la faute d'un pyromane nommé Yves Bérubé.

Démocratiser l'accès à l'éducation

La plus récente étude de la Direction des Etudes Économiques et démocratiques du MEQ confirme que le niveau de scolarisation des québécois-és est faible.

Ainsi, le recensement complété en 1981 indique que 13,5% des personnes âgées de plus de 15 ans ont fréquenté l'université. Les différentes couches de population accèdent inégalement à l'université. L'origine sociale est un des éléments déterminants de la fréquentation universitaire. Ainsi, «la probabilité pour des étudiants de secondaire V du système scolaire public francophone de parvenir à l'université est plus de 4 fois supérieure pour les étudiants issus des milieux des professions libérales et de la haute administration que pour les fils et filles d'ouvriers et de fermiers.»(1)

En fait, la proportion d'étudiants-és universitaires dont le père est un col bleu n'est qu'environ de 35% alors que cette classe représente plus de 60% de la population.

Il ne suffit pas de faire ces constats pour comprendre les raisons de la faiblesse de l'accès à l'éducation universitaire. Il importe d'étudier plus en profondeur la nature des barrières d'ordre économique, sociale et culturel. Or, les politiques gouvernementales ont plus que leur part de responsabilité dans le maintien et le renforcement de ces barrières.

Les barrières économiques

S'il est facile de constater que les classes populaires accèdent

peu à l'éducation universitaire, il n'y a pas nécessairement de correspondance entre l'origine sociale d'un-e étudiant-e et ses conditions financières. Il ne faut pas croire que les étudiants-és ont la vie facile.

Ainsi, les frais de scolarité de \$500 par année représentent

bouts.

Par ailleurs, bien que les frais de scolarité soient gelés depuis 1969, les coupures amorcées depuis 1978 imposent aux étudiants-és de supporter des frais indirects de plus en plus élevés. Ainsi, les notes de cours ne sont plus fournies, des frais d'utilisa-

OH! JE VOIS QUE VOTRE FILS PRÉVOIT D'ALLER À L'UNIVERSITÉ



Québec Étudiant vol. 5 no 2

CUP-100

beaucoup dans le budget moyen d'un-e étudiant-e. De plus, le régime d'aide financière est profondément inadéquat, tant au niveau de l'insuffisance des montants accordés aux étudiants-és que des critères d'admissibilité extrêmement sélectifs. Il n'est pas étonnant de constater que 50% des étudiants-és sont à temps partiel, s'appuyant sur leurs revenus de travail pour étudier. Ou encore, les étudiants-és complètent un certificat plutôt qu'un bacc, ou peut-être devront-ils-elles poursuivre un bacc en plusieurs étapes, entrecoupé de périodes de travail pour joindre les deux

tion du matériel didactique sont exigés, faute de livres disponibles dans les bibliothèques les étudiants-és doivent en acheter, etc...

Un important argument de ceux-elles qui sont favorables au dégel des frais de scolarité est de dire que les mieux nantis doivent payer davantage pour étudier car à l'heure actuelle les classes populaires financent à même leurs taxes un réseau d'éducation dont elles bénéficient peu.

Un tel raisonnement apparaîtrait moins malhonnête si on l'appliquait à l'ensemble des dépenses publiques qui ne répondent pas aux besoins de la majorité que forment les classes populaires. Par exemple, les institutions d'enseignement privées sont financées à 85% par l'État (ce qui représente un pourcentage plus élevé que l'aide accordé aux universités) alors que ces institutions ne sont pas reconnues comme étant accessibles aux classes populaires. Ce raisonnement est d'autant plus malhonnête que ce sont les classes les moins scolarisées qui sont le plus en droit d'avoir accès à l'éducation et que ce sont elles qui sont les plus affectées par l'imposition de frais de scolarité élevés.

Il est malhonnête de prendre prétexte du faible accès des classes populaires à l'université

et d'une présumée «capacité de payer» des étudiants-és pour tenter de justifier un dégel des frais de scolarité. Si le gouvernement avait tant à cœur l'intérêt des classes populaires, il mettrait de l'avant des mesures pour favoriser leur accès à l'éducation. Or, le dégel des frais de scolarité aura l'effet inverse.

Bien sûr, le ministre laisse entendre qu'une aide financière supplémentaire serait accordée aux étudiants-és bénéficiant de prêts et bourses. Il est toutefois évident que l'«aide supplémentaire» se traduira par une augmentation du prêt. Il en résultera évidemment un accroissement de l'endettement. Les étudiants-és pourraient donc accumuler \$10,000 de dettes pour un Bacc au lieu de \$5,000 (ce qui est déjà énorme). Or, qui sait combien de milliers d'étudiants-és abandonneront leurs études faute de pouvoir supporter un pareil endettement?

De plus, l'augmentation du prêt n'aidera en rien les milliers d'autres étudiantes-és qui ne peuvent bénéficier du régime d'aide financière. Le régime actuel repose sur des critères d'admissibilité extrêmement sélectifs et le gouvernement ne démontre aucune volonté, de modifier cette situation. Pire encore, un document de travail élaboré par le Conseil du Trésor, alors que M. Bérubé en était le titulaire, prévoit de n'accorder des bourses qu'aux seuls-és étudiants-és inscrits-és dans les disciplines du virage technologique.

Il est clair pour nous qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement de démocratiser l'accès à l'éducation universitaire par des mesures particulières à l'endroit des classes populaires. Il nous faudra l'y forcer.

Au niveau économique, des barrières devront donc être abattues. Pour cela, le régime d'aide financière devra être modifié afin d'élargir, comme le propose l'ANEQ, les critères d'admissibilité. La gratuite scolaire est également un objectif à poursuivre et un dégel des frais de scolarité nous en éloignerait.

Les barrières sociales et culturelles

Bien que Lise Bissonnette n'ait pas tort lorsqu'elle affirme que la possibilité d'accéder aux études universitaires ne constitue pas en soi une éventualité envisagée par les jeunes provenant des classes populaires et que «leur sort est déjà jeté avant que se pose la question des frais de scolarité», cela ne justifie pas

Suite page 8

surligne
et *annote*
en un tournemain

STÄEDTLER

TEXTAR beaucoup plus qu'un simple surligneur

Vous pouvez passer du surligneur au stylo à bille sans changer de stylo. Textar se vend en six couleurs vives et fluorescentes, chacun comprenant un stylo à bille bleu.



Disponible dès maintenant à la librairie/coopérative de votre collège et université.

FINANCEMENT DES UNIVERSITES

DOCUMENT

L'EDUCATION UNIVERSIT

Le Québec Etudiant vous présente ici de larges extraits du mémoire présenté par l'ANEQ à la commission parlementaire sur le financement des Universités le 11 octobre dernier.

INTRODUCTION

Cette commission parlementaire se déroule alors que la notion du droit à l'éducation subit de dures attaques, alors que l'accessibilité, à l'éducation, bien qu'elle augmente, devient davantage sélective et limitative, alors que nos conditions d'études ont atteint une qualité dangereusement faible.

Les problèmes que vivent actuellement les Universités sont dûs à la volonté du P.Q. de mettre l'éducation au service de son projet de société.

Et c'est principalement en lien avec l'avenir de la société québécoise que l'ANEQ a élaboré le présent mémoire. L'éducation est un élément fondamental du développement et du progrès d'une société. Nous estimons que les projets du gouvernement, en matière de financement des universités,

entraîneront un «appauvrissement» de la société.

Pour l'ANEQ, l'éducation est un droit. L'ensemble des institutions d'enseignement doivent être accessibles. L'éducation doit également être au **service de la population**. Avec son nouveau cadre de financement des universités, le gouvernement s'éloigne davantage de ces objectifs. Il nous propose une université dont l'accessibilité sera davantage sélective, dont les préoccupations seront davantage limitatives.

Le présent mémoire abordera la question du financement des universités en regard :

- du droit à l'éducation et de l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- de l'orientation académique des universités ;
- des conditions d'étude et de la qualité de l'éducation.

DROIT A L'EDUCATION ET ACCESSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La plus récente étude de la direction des études économiques et démographiques du MEQ confirme que le niveau de scolarisation des québécoises et des québécois est faible. Ainsi, le recensement complété en 1981 indique que 13.5% des personnes âgées de plus de 15 ans ont fréquenté l'université. Ce taux de scolarisation est de 24.4% pour les anglophones et de 11.6% pour les francophones. Il est de 16% chez les hommes et de 11.1% chez les femmes.

Bien que faibles, ces taux représentent une amélioration par rapport au recensement de 1971. On peut aussi se réjouir de voir le taux de scolarisation du Québec se rapprocher de celui du reste du Canada. Il ne faut toutefois pas oublier que ces données sont brutes. La réalité est plus dramatique encore lorsqu'on établit les comparaisons aux niveaux des temps plein versus temps partiels, certificats versus baccalauréats, premier cycle versus deuxième et troisième cycle, taux de fréquentation versus

taux de diplomation, etc.

De plus il ne faut pas oublier que l'origine des clientèles est loin de reproduire la composition de la société. La classe ouvrière accède faiblement aux études post-secondaires.

N'oublions pas non plus que l'éducation se doit non seulement d'être accessible mais aussi de répondre aux besoins de la population en terme d'orientation et de qualité.

Alors que le faible taux de scolarisation de la population devrait justifier un important accroissement de l'effort du financement de l'Etat à l'endroit des universités, le gouvernement fait le contraire.

De 1978-79 à 1984-85, les subventions par étudiant-e ont chuté de 31%. Cette année, les coupures budgétaires imposées aux universités représentent 10% du total des coupures gouvernementales. Par contre les universités ne reçoivent que 3.4% du budget de l'Etat. Cette part était de 4.6% en 1978-79, ce qui représente une diminution de 25%. Alors que la part des dépenses de l'Etat en % du

PIB a augmenté de 10% entre 1978-79 et 1984-85, la part du PIB alloué aux universités a chuté de 19% pour la même période. (...)

Pour l'ANEQ le cadre de financement des universités devrait, pour être acceptable, permettre l'application concrète de la notion du droit à l'éducation. Pour cela, les universités doivent être accessibles.

Pour l'ANEQ, l'accessibilité signifie bien sûr le décontingement des programmes, le financement complets de nouvelles clientèles, la construction des espaces nécessaires à leur accueil. L'accessibilité passe aussi par l'abolition des barrières économiques, c'est à dire par la gratuité scolaire entre autre.

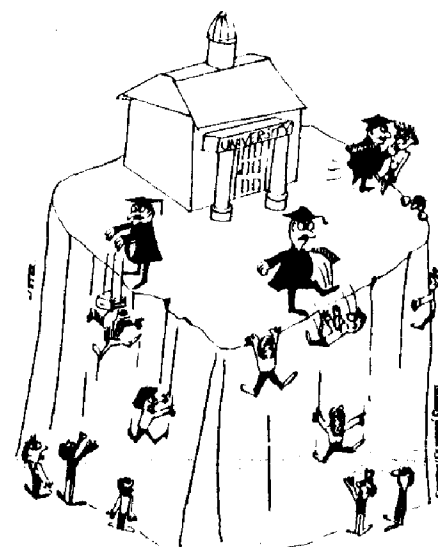
Le ministre de l'éducation, par contre, évalue «l'hypothèse d'une augmentation des frais de scolarité», ce qui mettrait fin à une politique de gel des frais de scolarité. Nous sommes évidemment opposés au dégel des frais de scolarité. N'oublions pas que les étudiant-e-s doivent, en raisons des coupures budgétaires, supporter des dépenses de plus en plus lourdes pour étudier. Ainsi les notes de cours ne sont plus fournies, des frais d'utilisation du matériel didactique sont exigés, faute de livres disponibles dans les bibliothèques, les étudiant-e-s doivent en acheter, etc.

Et malgré toute les comparaisons que l'on pourra faire avec les frais de scolarité dans les autres provinces, il demeure que 500\$ ça représente beaucoup dans le budget moyen d'un-e étudiant-e. Il faut considérer aussi que les frais d'acquisition de matériel scolaire grève une part importante du maigre budget des étudiant-e-s.

Le débat sur l'accessibilité doit bien sûr prendre en considération les difficultés financières des étudiant-e-s actuellement inscrit-e-s, mais il doit principalement être abordé en fonction de la majorité des jeunes qui, elle, n'accède pas à l'université. Et, à ce chapitre, il est reconnu que les conditions économiques constituent la barrière à l'accès aux études. Le régime d'aide financières quant à lui demeure profondé-

ment inadéquat, tant en raison du montant de l'aide accordée que des critères d'accessibilité extrêmement sélectifs. Il est à prévoir qu'un dégel des frais de scolarité serait au désavantage des plus démunis : les femmes et les couches populaires. Le Ministre Bérubé pourrait-il nous affirmer qu'une hausse des frais de scolarité favorisera l'accessibilité à l'université? (...)

Les étudiant-e-s étranger-e-s, quant à eux et elles, subissent depuis 1978 cette politique de dégel des frais de scolarité. Les effets en sont désastreux. Le nombre d'étudiant-e-s étrangers-ères diminue rapidement. Au mois de février dernier, l'ANEQ faisait



parvenir une lettre au Ministre de l'éducation d'alors pour protester contre la décision gouvernementale d'hausser les frais différentiels. Nous écrivions alors :

«L'ANEQ considère que le Québec se doit d'être ouvert sur le monde et de ne pas fermer ses portes aux étudiant-e-s étrangers-ères. Sans cette optique, l'imposition des frais de scolarité exorbitants aux étudiant-e-s étrangers-ères constitue un pas en arrière dans le processus d'établissement d'une grande collaboration entre les nations et d'une véritable solidarité à l'échelle internationale».

Les politique du gouvernement n'en est pas une de

solidarité internationale. D'une part, l'augmentation des frais différentiels sert à adoucir les effets des coupures budgétaires en assurant aux universités des revenus supplémentaires. D'autres part, la politique des «accords de réciprocité» en matière d'éducation avec certains pays étrangers constitue en fait un élément à l'intérieur d'une politique d'échange économique.

Ainsi, dans un document du MEQ portant sur la «révision des objectifs et des modalités des ententes d'exemption des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers» (octobre 1982), on peut lire que les ententes d'exemption doivent «constituer un élément de politique internationale globale du Québec» et être «fonction de l'intérêt politique que représente le pays pour le Québec».

Cet intérêt politique prend une connotation économique lorsqu'on établit, pour chaque pays, un lien entre le nombre d'exemptions auxquelles ils ont droit et leur PNB per capita. Ainsi, des 30 pays qui, en janvier 1984, avaient des ententes avec le Québec, les 10 premiers (selon le PNB per capita) bénéficient de 66% des exemptions alors que les 10 derniers n'en reçoivent que 7%. Il est aussi à se demander si les pays favorisés ne seraient pas, par hasard, ceux dans lesquels des entreprises québécoises réalisent d'importants projets de développement?

Laissons de côté les intentions du gouvernement; attachons-nous aux conséquences. Moins d'étudiant-e-s étrangers-ères bénéficieront du réseau d'éducation québécois; les étudiant-e-s québécois-es bénéficieront dans une moindre mesure de l'apport positif des étudiant-e-s étrangers-ères.

Pour conclure, il nous apparaît que les politiques gouvernementales à l'endroit des universités, comme dans le secteur de l'éducation dans son ensemble, nient la notion du droit à l'éducation et nuisent à l'accès de la population à l'enseignement supérieur.

S'il s'agit là du choix de société du P.Q., il ne s'agit pas du nôtre.

L'ORIENTATION ACADEMIQUE DES UNIVERSITES

Le nouveau «cade de financement du réseau universitaire», plusieurs le qualifient de «directif». L'ANEQ est du même avis. Toutefois, nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement définisse les grandes orientations de l'éducation, mais, encore faut-il que le gouvernement fasse les bons choix, ceux qui correspondent aux besoins de la population. Malheureusement pour le P.Q.

ses choix ne sont pas les nôtres.

L'ANEQ a toujours mis de l'avant l'importance d'une **formation générale**. L'ANEQ s'oppose au «régime pédagogique au collégial» qui s'attaque à l'importance d'une formation générale et développe la spécialisation des études. Nous croyons que le gouvernement, par les nombreuses «mesures incitatives» que l'on re-

FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

LAIRE : UN ENJEU SOCIAL

trouve dans son «cadre de financement du réseau universitaire», poursuit les mêmes objectifs de contre-réforme de l'éducation.

L'éducation au service de la population signifie que la formation reçue permettra à la population d'acquérir une connaissance la plus large possible de la réalité qui nous entoure. Il s'agit là d'une condition indispensable pour le développement d'une population critique et engagée, apte à intervenir sur son milieu et prendre en main son avenir. A l'inverse, il est à se demander si certains auraient intérêt à «construire le Québec» avec des valets et des servants?

Dans cet esprit, il est important selon nous que l'université soit un lieu d'expérimentation, de recherche fondamentale, d'enseignement multidisciplinaire, de confrontation des idées.

Or, le projet gouvernemental actuellement à l'étude propose le contraire. On nous propose la voie de la spécialisation, le «virage technologique»; la sur-spécialisation, le dérapage. Le «cadre de financement» enlève une série de mesures, incitatives et directives, allant dans le sens du développement des secteurs d'études reliés au virage technologique.

Ainsi le MEQ propose d'introduire un financement différencié des clientèles additionnelles, en fonction de leur secteur d'étude. Pour 1984-85, les clientèles additionnelles inscrites dans les secteurs reliés au «virage technologique» sont financés à 100%. Les clientèles additionnelles des autres secteurs le sont à 75%. Pour l'année 1985-86, les taux de financement chuteraient à 70% et 50% respectivement. Auparavant, le taux de financement était de 70% et appliqué à l'ensemble des secteurs.

Nous nous inquiétons des conséquences à long terme qu'auront ces mesures. Il ne s'agit pas exclusivement du développement des secteurs de pointe, il s'agit surtout du **dépérissement** des autres secteurs. Ainsi les universités seront portées à contingenter les secteurs dont les clientèles sont moins financées. De plus, il faut considérer que le MEQ, dans le cadre de sa politique de rationalisation par l'économie d'échelle, favorisera la fermeture de certains départements et le regroupement des disciplines dans certaines universités. La conjonction de ces dynamiques entraînera un dangereux rétrécissement du champ d'action de chacune des universités. En bout de ligne, les étudiants-es seront les plus grands-es perdants-es. Soit qu'il-elles seront limités-es dans leurs possibilités d'acquérir des connaissances diversifiées (une étudiant-e en informatique pourra-t-elle-il prendre des cours d'études françai-

ses?), soit qu'ils-elles seront forcés-es de s'expatrier, ce qui remet en cause la nécessité d'un réseau national d'établissements universitaires.

Chose certaine, le cadre de financement proposé oppose entre eux les différents secteurs d'études et favorise le développement de certains au détriment d'autres.

Autre élément du cadre de financement en regard du «virage technologique»: la création de 40 équipes de recherche. Le Conseil des Universi-



tés, dans un avis au MEQ concernant la mise sur pieds de ces équipes de recherche, fait remarquer que leur travail est prévu pour être extrêmement spécialisé, au détriment d'une approche fondamentale. Le Conseil des Universités, exprime son inquiétude et écrit qu'il faut «éviter d'utiliser l'université comme suppléant ou sous-

traitant de l'entreprise ou du gouvernement en recherche et développement» (P.8)

Le Ministre Bérubé, dans sa demande d'avis au C.U., justifiait de la façon suivante la création des équipes de recherche. «Le plan d'urgence prend donc l'allure d'une mobilisation générale de tous les partenaires sociaux dans le but d'effectuer un virage majeur qui permettra au Québec de sortir définitivement de la crise et de s'engager de bon pied dans la voie de la relance économique».

En termes clairs, le Ministre lie le développement de l'enseignement universitaire aux besoins de l'économie. C'est là un choix, une orientation que l'ANEQ a toujours contestée. L'éducation, répétons-le, doit être au service de la population fortement sous-scolarisée; elle ne doit pas être asservie aux besoins spécifiques des entreprises.

Que les technologies de pointe soient à l'étude dans les universités, c'est une chose; que les universités soient à la remorque du «virage technologique» et des besoins des entreprises, c'est autre chose. Il y a plus qu'une nuance entre «avancement» et «asservissement»; il y a contradiction. (...)

Indépendamment des véritables objectifs visés par le gouvernement, il demeure que ce dernier a dû procéder à une vaste campagne de propagande pour soutenir ses décisions. Depuis plusieurs mois, le discours officiel maintient que l'éducation doit correspondre aux besoins de l'économie, que

c'est du «gaspillage» que de former de futurs-es chômeurs-es instruits-es.

Ce discours en vient à catégoriser les différents secteurs d'études en fonction de critères «productivistes». Ce discours a pour conséquences directe de **dévaloriser** les disciplines des arts, lettres, sciences humaines, etc., de les **opposer** aux disciplines «prioritaires».

L'ANEQ considère cette «logique» très dangereuse. Elle peut nous mener loin. L'an dernier, une «fuite» nous apprenait que le Conseil du trésor, dont M. Bérubé était alors le

Ministre, évaluait la possibilité de n'accorder des bourses qu'aux seuls-es étudiants-es inscrits-es dans les secteurs jugés prioritaires par le gouvernement.

La question du financement des universités se trouve donc directement liée à leur orientation académique. L'enjeu se porte actuellement entre une université dont les préoccupations seraient larges, ou une université davantage spécialisée, au service de l'économie et des entreprises.

L'ANEQ privilégie la première option.

CONDITIONS D'ETUDE ET QUALITE DE L'EDUCATION

Evidemment pour M. Bérubé, la qualité de l'éducation est un concept abstrait. Ceci nous l'avons déjà constaté au moment de l'adoption du Régime Pédagogique du Collégial. Elevé en gestionnaire-encore s'il en était un bon- l'éducation ne représente pour lui qu'une colonne de chiffres avec un total, un point c'est tout.

Pour les étudiants-es qui fréquentent une université sur une base régulière, la question du ratio prof-étudiant les touche directement. Quand nous constatons que ce ratio a grimpé de plus de 30% en moins de 10 ans, quand nous voyons des enseignants-es donner des cours dans des classes exigües devant 100-150 voire 200 étudiants-es, nous ne pouvons

que décrier une telle situation. Non seulement toute dynamique prof-étudiant-e se révèle impossible dans de telles conditions, mais tout encadrement particulier est impensable. (...)

Une autre question fondamentale est celle des chargés-es de cours, et que dans certains secteurs cela dépasse les 65%.

Il n'est pas rare, pour ne pas dire fréquent, que l'on engage les chargés-es de cours une semaine avant le début d'une session. Si le-la chargé-e de cours a déjà auparavant donné

Suite page 8

VOYAGEZ SOUVENT, VOYAGEZ ÉPARGNANT!

1/3 DE RABAIS

AVEC LE CARNET DE BILLETS POUR ÉTUDIANTS.

Maintenant vous pouvez visiter vos parents et amis plus souvent... il suffit d'acheter un carnet de 7 billets aller-retour entre deux points déterminés d'avance. Le prix global est 1/3 de moins que si on achète les billets aller-retour au prix régulier. C'est un prix d'ami pour étudiants... un prix à l'abri des hausses qui pourraient survenir.

Voyagez n'importe quel jour de la semaine, sans restriction. Il faudra cependant que ce soit durant l'année scolaire, du 1er septembre au 31 mai.

Demandez votre carnet au guichet de n'importe quel terminus ou agence Voyageur ou membre participant du Réseau Voyageur Affilié. (Soyez prêt à montrer votre carte d'étudiant).



On fait du chemin ensemble



FINANCEMENT DES UNIVERSITES

Mémoire de l'ANEQ (suite)

ce cours, cela peut aller, encore qu'il-elle a peu de temps pour se remettre à jour. Mais si le cours qu'il-elle n'a jamais donné, alors là, il-elle n'a qu'une semaine pour le préparer. A l'impossible nul n'est tenu.

Si nous assistons de plus en plus à une augmentation des cours donnés par des chargés-es de cours, c'est parce que les universités doivent répondre à des impératifs d'ordre financier. Pour une même tâche d'enseignement (un groupe-cours) le salaire moyen d'un professeur-e régulier-ère est de 4.500\$. Cette rémunération versée pour un cours correspond à 1/8 de la tâche globale. Pour les universités, en raison des contraintes budgétaires que leur impose le gouvernement, il est plus avantageux d'engager des chargés-es de cours, puisqu'en plus d'économiser des montants importants au niveau des avantages sociaux des perfectionnements, des budgets de recherche dont ne bénéficient pas les chargés-es de cours, il réduit de 2,300\$ le coût de chaque cours dispensé par un-e professeur-e régulier-ère. (...)

Au niveau de la recherche, la question des chargés-es de cours revient sur le tapis. Alors que le gouvernement veut soit disant développer la recherche en milieu universitaire, les

chargés-es de cours ne bénéficient d'aucune aide concernant cette recherche. Alors que les professeurs-es sont justement rémunérés-es pour faire de la recherche, de congés de perfectionnement et que cette recherche compte justement pour une bonne part de leurs tâches, les chargés-es de cours, eux-elles ne sont rémunérés-es d'aucune façon pour faire de la recherche, et ne bénéficient d'aucune aide allant dans ce sens.

Pire encore, de plus en plus, les professeurs-es faisant précisément de la recherche ne donnent des cours qu'au niveau des études avancées, soit au niveau maîtrise et doctorat, laissant aux chargés-es de cours, ceux au niveau du baccalauréat. Finalement ce n'est qu'une infime partie des étudiants-es qui bénéficient des travaux, des recherches qu'effectuent les professeurs-es.

Cette situation, au niveau de la recherche est alarmante. De plus en plus enseignement et recherche sont dissociés. C'est toute la notion de progrès, d'avancement, de dynamisme, d'idées nouvelles, qui est remise en question. L'université qui se voulait jadis un laboratoire d'idées est en train de devenir au contraire monolithique. De plus, quand on regarde les budgets alloués à la recherche

dans les secteurs liés au «virage technologique» versus les autres secteurs on y trouve une situation de discrimination flagrante. Pourtant l'histoire, la théologie, l'économie, l'éducation, les arts plastiques sont des disciplines qui évoluent, qui ont leur utilité dans la société, n'en déplaise à l'actuel Ministre de l'éducation. (...)

Dans le même ordre d'idée, nous déplorons que le pouvoir en place ait une vision si

restreinte de l'éducation. Pour les étudiants et les étudiantes du Québec, étudier au niveau universitaire ne se résume pas uniquement à assister à des cours. Cela veut dire aussi, avoir l'opportunité de bénéficier des recherches qu'effectuent les professeurs-es, d'avoir droit à un certain encadrement, d'avoir accès à des bibliothèques de qualité etc, etc. C'est cela que le gouvernement du Parti Québécois met en péril. (...)

Conclusion

La question du financement des universités représente donc un véritable enjeu social à plusieurs volets : l'accessibilité aux universités, leur orientation académique et la qualité de l'éducation.

L'ANEQ considère que le développement de l'éducation universitaire passe par la reconnaissance du droit à l'éducation et que ce dernier a pour corrolaire l'établissement de politiques favorisant la démocratisation de l'éducation.

Nous évaluons que les politiques gouvernementales vont à l'encontre du développement de l'accessibilité à l'éducation universitaire. Nous rappelons au gouvernement que **L'ANEQ s'oppose à toute hausse des frais de scolarité**. Nous évaluons que la gratuité scolaire est une condition nécessaire à

la démocratisation de l'éducation.

Concernant l'orientation académique des universités, l'ANEQ considère qu'il faut élargir le champ d'activités des universités, diversifier les programmes offerts. Nous croyons que l'enseignement et la recherche doivent être fondamentaux et favoriser une formation générale.

L'ANEQ s'oppose donc à la volonté gouvernementale de sur-spécialiser l'enseignement et la recherche, de les orienter en fonction des besoins spécifiques de l'économie et des entreprises. La société a besoin, pour progresser, de diplômés-es en arts, en lettres, en éducation, en sciences humaines, etc. L'éducation doit correspondre aux besoins de la population et des plus dému-

nis. Il est dangereux de vouloir orienter l'éducation universitaire en fonction des besoins à court terme de main-d'oeuvre. Les universités n'ont pas à être à la remorque ou être subordonnée aux «nécessités du virage technologique». La technologie doit plutôt être au service de l'éducation, pour l'ensemble des disciplines.

L'éducation, pour l'ensemble des disciplines.

L'éducation doit être de qualité. Or les coupures budgétaires imposées par le gouvernement amènent une déqualification des diplômés. Au niveau collégial, le RPC a les mêmes conséquences. Des coupures, des décrets et des contre-réformes, il résulte une déqualification de la main-d'oeuvre. Tout cela, évidemment, au désavantage de la population et au profit des entreprises.

Il est facile de constater, à la lumière de ce mémoire, que les positions de l'ANEQ et du gouvernement sont éloignées, voire opposées.

Alors que le gouvernement charcute l'éducation universitaire et planifie l'appauvrissement de la société québécoise, l'ANEQ mise sur le progrès de cette société par le développement d'une éducation permettant à la population d'acquiescer une formation universelle la rendant apte à intervenir sur son milieu et à prendre en main son avenir.

Dégel des frais de scolarité (suite)

pour autant un dégel des frais de scolarité.

En effet, il existe aussi, des barrières d'ordre social et culturel. Le mouvement étudiant regroupé au sein de l'ANEQ se doit d'intervenir, comme il l'a d'ailleurs toujours fait, sur ce terrain, n'en déplaise à certaines personnes...

La discrimination sociale au sein du système éducatif se fait dès l'éducation primaire et secondaire. Nous n'élaborerons pas sur les écoles privées qui est certainement l'exemple le plus frappant, mais aussi le plus facile. Attardons-nous plutôt à l'école publique au primaire. Nous constatons que la qualité de l'enseignement, le type de Pédagogie, et le climat différent d'une école à l'autre dépendent qu'elle soit située dans un quartier favorisé ou non. Et le gouvernement du Québec, loin de vouloir y apporter des correctifs, veut, au contraire, accentuer ces différences.

Pensons au projet de loi 40 et ses fameux projets d'écoles. Chaque école aurait droit à son propre projet pédagogique. Ainsi il est manifeste qu'une école située dans un quartier défavorisé aura un «projet d'école» à l'image de ses conditions démographiques, sociales et économiques. Cette même dynamique s'installera dans les écoles situées dans des «beaux quartiers». Plus concrètement une école située à Pointe St-Charles mettra l'accent sur des disciplines comme la «coiffure»

ou la «mécanique automobile», alors qu'une école située à Outremont mettra l'accent sur des disciplines comme l'histoire ou l'écologie. De plus la loi 40 permet aux parents de financer le «projet d'école» (déjà nous pouvons remarquer que les écoles dites «alternatives» se retrouvent presque exclusivement dans des quartiers bourgeois). Devinez dans ces conditions, qui aura le plus de chances d'accéder aux études supérieures?

Un autre clivage se fait au niveau secondaire. C'est massivement des jeunes venant des classes populaires qui se retrouvent dans des programmes de professionnel court ou long. Notons que c'est principalement dans les polyvalentes situées dans des quartiers populaires que l'on retrouve ces programmes. Tous ces programmes enlèvent aux jeunes toutes possibilités d'accéder ne serait-ce qu'au CEGEP. Nous voyons même des jeunes de secondaire 4, à qui l'on offre des stages non rémunérés comme vendeuses chez Eaton, ou, comme cela c'est vu dans une polyvalente de la région de Québec, comme aide-domestique chez le directeur d'école. Ces stages remplaçant bien sûr les cours...

Dans les polyvalentes situées dans des quartiers populaires, on y instaure un climat d'«école de réforme». On règlemente la tenue vestimentaire des jeunes, restreint la musique, verrouille

les portes pendant les cours, etc. etc. Plutôt que de tenir compte des besoins de ces jeunes on y instaure un climat tel qu'ils-elles n'ont d'autres choix que de décrocher ou de se révolter.

A ce sujet il est intéressant de regarder le portrait du décrocheur. Des études démontrent que souvent les décrocheurs viennent d'un milieu économiquement faible, mais que les capacités intellectuelles sont rarement mises en cause. Le jeune décroche parce que l'école n'est pas capable de lui procurer un climat propice à son développement. Un autre facteur étant que, venant d'un milieu économiquement faible, la tentation pour les jeunes d'aller travailler, même dans une «jobine» est forte puisqu'elle lui permet de s'acheter des objets auxquels ils-elles rêvent et qu'ils ne peuvent, en étant aux études, se procurer. Dans les écoles secondaires en milieu favorisés, le taux de décrocheurs-es, et de délinquance est évidemment beaucoup moindre. Et le P.Q., loin de vouloir améliorer cette situation, n'a que des «stages en entreprises» à proposer aux jeunes.

Au niveau collégial, non seulement ce sont vers des techniques que l'on pousse les étudiants-es mais de plus, là aussi, dépendant du quartier ou de la région où est situé le Cégep, il y a plus ou moins de techniques. De plus, le gouvernement du Québec a instauré, avec son Régime Pédagogique du Collégial, des diplômes à rabais comme le Diplôme de perfectionnement des Etudes Collé-

giales, le A.E.C. (Attestation d'Etudes Collégiales), le C.E.C. (Certificat d'Etudes Collégiales), qui sont tous des voies de garage qui ne conduisent pas aux études universitaires.

Et si à force de persévérance un-e étudiant-e provenant de la classe ouvrière traverse le Primaire, le Secondaire et le Collégial et qu'il-elle se retrouve à l'Université, outre le véritable choc culturel auquel il-elle est confronté-e, c'est sa condition économique qui le-la frappe de plein fouet. Par exemple, un-e étudiant-e qui a le statut de dépendant-e (et pour être déclaré-e dépendant-e l'étudiant-e doit être marié-e ou avoir été sur le marché du travail pendant une période de deux ans) et dont ses deux parents sont assistés sociaux (donc sous le seuil de pauvreté) a droit comme aide financière à 1700.00\$ de prêt (endettement!) et à 600.00\$ de bourse alors qu'il-elle devra payer plus de 500.00\$ de frais de scolarité-année, ses livres, ses notes de cours, ses frais de transport, etc... Bien sûr, pas question dans ses conditions de vivre ailleurs que chez ses parents. Dans ses conditions, la tentation est forte d'aller travailler et d'abandonner les études.

Comme nous le voyons, il existe différentes raisons qui font que les classes populaires n'ont pas accès aux études supérieures. Nous constatons aussi que les politiques gouvernementales, loin de remédier aux problèmes, l'accroissent davantage et que la volonté du gouvernement péquiste de dégel les frais de scolarité en les

haussant à 1000.00\$, 2000.00\$ voire 4000.00\$ par année sera le parachèvement de ses contre-réformes dans l'Education.

Conclusion :

La volonté du gouvernement de dégel les frais de scolarité se manifesterait avec plus d'acuité au cours des prochaines semaines. Les étudiants-es du Québec se doivent quant à eux-elles d'exprimer clairement leurs désaccords. Nous connaissons tous et toutes l'entêtement de ce gouvernement. Pour le faire reculer sur ces intentions il va falloir que l'ensemble des étudiants-es du Québec se saisissent avec sérieux de cette question. Au niveau des associations étudiantes, l'ANEQ a déjà appelé un caucus universitaire, ou toutes les associations étudiantes universitaires ont été invitées. Déjà à l'heure actuelle dans diverses universités, les associations étudiantes ont élaboré un plan de campagne d'information et de mobilisation.

Au niveau collégial, déjà, certaines associations étudiantes se sont saisies de la question. A ce stade-ci de la conjoncture, il est impérieux que le mouvement étudiant parle d'une seule voix; qu'elle soit claire et forte. Cette question dépasse le simple point de vue pécunier, il en va du DROIT à l'Education!

**NON AU DEGEL DES FRAIS DE SCOLARITE!
POUR LE DROIT A
L'EDUCATION!**

(1)- Geneviève Racette, «Financement des universités et accessibilité à l'enseignement supérieur», SPUQ, 1981, p. 17.



- ✓ **Contre le dégel des frais de scolarité à l'Université**
- ✓ **Pour la réforme du système des prêts et bourses**
- ✓ **Pour le droit d'association / Non à la loi 32**
- ✓ **Pour l'abolition du Règlement
sur le Régime Pédagogique du collégial**

BILAN DE LA PARTICIPATION DE L'ANEQ AU GROUPE DE

Par Jean-Marie Vézina

Introduction

Les travaux du groupe de travail sur les prêts et bourses se sont terminés avec la réunion du 9 octobre dernier. C'est à cette réunion que les participants -aucune femme n'y participe- ont convenu d'établir une ordonnance entre les différentes propositions qui seront transmises au ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé. C'est donc dire qu'actuellement le ministre a en sa possession une série de propositions pour une réforme du régime d'aide financière.

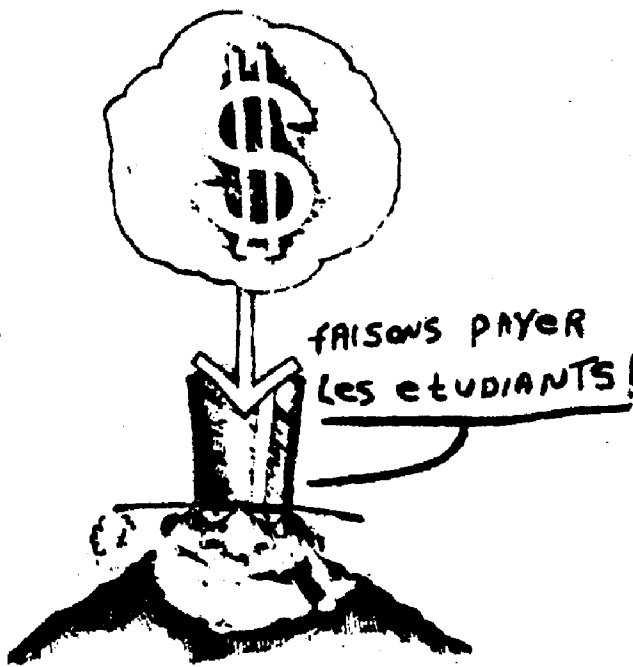
L'ANEQ croit qu'il convient ici de retracer l'histoire de sa participation à ce groupe de travail, des mandats qu'elle y a défendus et des résultats de ses délibérations. Le but premier de cet exercice étant de permettre aux étudiants et aux étudiantes regroupés dans leur assemblée générale de prendre connaissance et de se prononcer sur ce qui s'est dit et fait en leur nom, sur un sujet des plus importants, afin qu'ils et qu'elles puissent se prononcer sur la suite à donner à cet épisode de la lutte de l'ANEQ pour l'établissement d'un régime d'aide financière qui assure réellement l'accessibilité à l'Éducation.

D'entrée de jeu, il convient de dire et de souligner que l'ANEQ est en désaccord avec le fait que parmi les propositions qui ont été priorisées par le groupe de travail, ne figurent pas les revendications d'obtention du statut d'indépendance dès le départ de la maison familiale ainsi que celle d'abolition des prêts sans qu'il y ait réduction du montant global d'aide financière accordée! De plus, l'ANEQ bien qu'elle reconnaisse le bien fondé des propositions adoptées par le groupe de travail, doute de la volonté du ministre de toutes les appliquer. C'est pour toutes ces raisons que, plus que jamais, la mobilisation doit rester à l'ordre du jour de nos assemblées générales et autres instances décisionnelles.

Historique du groupe de travail

Le 12 avril dernier, l'ANEQ rencontra le ministre de l'Éducation Yves Bérubé pour lui présenter les revendications des étudiants et des étudiantes du Québec. Le ministre, qui avait d'abord refusé de rencontrer plus tôt dans la session nos représentants, devait consentir à cette rencontre sous la pression du mouvement de grève qui se déroulait alors dans les CEGEPS et de l'occupation des locaux de Radio-Québec, à Montréal, menée par des centaines d'étudiants-es.

Lors de cette rencontre du 12 avril avec le ministre, Yves Bérubé, une des priorités de la délégation de l'ANEQ était de former un comité de travail ANEQ-MEQ sur l'aide financière. Ce comité devait être chargé de voir quelles méthodes les fonctionnaires du MEQ comptait utiliser



pour appliquer concrètement nos revendications. Cependant, le ministre de l'Éducation tenait à ce que les deux autres associations qui dénonçaient alors la mobilisation de l'ANEQ, soient aussi présentes sur ce comité.

Durant l'été, le groupe de travail sur les prêts et bourses s'est réuni à plusieurs occasions. L'ANEQ a participé à ces réunions.

L'ANEQ en acceptant d'y participer se doutait bien que ses revendications spécifiques, celles pour lesquelles des milliers d'étudiants-es s'étaient mobilisés, seraient soumises au rapport de force inhérent à la composition de ce comité. Le MEQ n'avait certainement pas placé le RAEU et la FAECQ avec l'ANEQ pour rien. En agissant ainsi le gouvernement s'assurait que d'autres revendications que les nôtres entreraient en ligne de compte, des revendications qui, éventuellement, ressembleraient plus à l'idée qu'il se fait d'une réforme des prêts et bourses qu'à celle souhaitée par les étudiantes et les étudiants. Il doit être clair que parmi les revendications apportées et appuyées par le RAEU (et la FAECQ), il en est que le gouvernement peut accepter parce qu'elles impliquent peu d'argent et, généralement, ne remettent nullement en question les cadres trop étroit de l'actuel système des prêts et bourses pour assurer le droit à l'Éducation de la population.

À titre d'exemple, mentionnons que c'est à cause de la présence du RAEU et de la FAECQ que la revendication de l'ANEQ sur le statut d'indépendance (voir l'annexe 1, page 5) n'a pas été retenue par le groupe de travail. Ce qui est en soi incroyable venant d'associations étudiantes.

De plus, la plupart des éléments de modification du régime retenus ont été amenés par les fonctionnaires, soit directement de la Direction Générale de l'Aide Financière ou encore d'un comité réunissant les directeurs des services d'aide financière des établissements d'enseignement! C'est donc dire que parmi nos revendications, se sont mêlées des propositions qui, parce qu'elles viennent de l'appareil du MEQ, ont

de bonnes chances d'aboutir. Autrement dit, Bérubé pourrait satisfaire toutes ces propositions pour ensuite nous dire qu'il a répondu positivement à plus de la moitié de nos demandes priorisées!!!

Ainsi, non seulement les revendications les plus importantes de l'ANEQ n'ont-elles pas été retenues, mais en plus les fonctionnaires ont, d'une manière ou d'une autre, amené 13 des 22 propositions contenues initialement dans les procès-verbaux de l'une ou l'autre des réunions.

Au total, sur les 11 revendications prioritaires, au moins 6 proviennent des cogitations des fonctionnaires.

Alors qu'on s'est moqué des étudiantes et des étudiants du Québec en nous faisant adopter ce qui, groupe de travail ou pas, allaient probablement se réaliser, il y a déjà des dirigeants du RAEU et de la FAECQ qui font campagne pour encenser le rapport final du comité. C'est ainsi qu'on s'y prend actuellement pour faire prendre des vessies pour des lanternes aux étudiants et étudiantes.

Du fonctionnement du groupe de travail

Il doit être clair pour tout le monde que l'impasse dans laquelle se trouve nos principales revendications est dû à la nature et au fonctionnement du groupe de travail sur les prêts et bourses. Car, il ne s'agissait pas là d'un comité de négociation, mais bel et bien d'un comité de concertation où les positions de l'ANEQ ont été constamment battues en brèche ou, à tout le moins, diluées par des positions étrangères à la mobilisation de l'hiver dernier.

Si l'ANEQ a participé de bonne foi aux travaux du groupes de travail c'est, rappelons le, parce que c'est nous qui avons demandé la mise sur pied d'un tel comité. C'est aussi parce que nous comptons y défendre des positions pro-étudiantes et, éventuellement, voir venir et s'opposer à des propositions de modifications qui auraient pour effet de dégrader encore davantage le régime plutôt que de l'améliorer. Nous pouvons affirmer qu'à ce dernier niveau, la délégation a marqué quelques points en bloquant des propositions non pas tellement des fonctionnaires, et c'est ce qui est paradoxale, mais bel et bien des autres associations étudiantes. Ces propositions du RAEU et de la FAECQ allaient dans le sens d'un endettement accru des étudiants et des étudiantes et encourageait une désresponsabilisation de l'État face à son obligation d'assurer le droit à l'Éducation pour tous et toutes (voir l'encadré ci-contre).

Cependant, encore là, rien ne nous dit que le ministre ne ressortira pas telle ou telle proposition du RAEU (et de la FAECQ) qui, sans qu'elle ait été priorisée, ferait davantage son affaire.

Un exemple qui en dit long sur la philosophie qui inspirait certains

participants au groupe de travail : Le RAEU proposait qu'un étudiant non-éligible au régime d'aide financière, puisse obtenir un prêt automatique de \$ 4,000 par année aux taux du marché. Ainsi après un bref calcul, un DEC et un BACC CONDUIRAIT A UN ENDETTEMENT MINIMUM DE \$20,000... plus les intérêts!!! La FAECQ qui avait un mandat de son instance suprême de voter contre une telle proposition, une telle aberration, n'a pu se résoudre à ne pas appuyer son grand frère universitaire et a quand même voté pour la proposition du RAEU en spécifiant que ce programme ne devait s'appliquer qu'au secteur universitaire!!! L'ANEQ, tant qu'à elle, imposait son veto et empêchait ainsi que cette proposition ne soit priorisée. Toutefois, encore là, il n'existe aucune garantie découlant du fonctionnement du comité que le ministre Bérubé? n'ira pas tirer cette proposition de l'annexe du procès-verbal...

Il convient de souligner ici combien il est criminel pour des associations étudiantes d'amener de telles propositions quand on sait combien le gouvernement aimerait abolir les bourses, comme le gouvernement Bennet l'a fait en Colombie Britannique, pour n'accorder que des prêts. Cette proposition et bien d'autres, comme d'établir un système de prêt sans bourse pour les étudiants-es à temps partiel, continue dans les faits un appui, un encouragement tacite pour le gouvernement de dorénavant faire porter de plus en plus sur les épaules des individus leur désir de se scolariser. Le RAEU (et le FAECQ) sait pourtant que le gouvernement du PQ est capable de tout, y compris de hausser les frais de scolarité? Alors pourquoi tenter le diable ainsi?

Dans le cas des étudiants-es non-admissibles au régime et qui éprouvent des problèmes financiers, c'est évidemment parce que les parents refusent de contribuer bien qu'ils en aient les moyens. C'est pourquoi il aurait fallu appuyer, au groupe de travail, la revendication historique du mouvement étudiant telle que défendue par l'ANEQ concernant le statut d'indépendance dès le départ de la maison familiale.

Conclusion

L'ANEQ a appuyé les 11 revendications priorisées au groupe de travail, et cela faute de mieux. Vous trouverez en annexe à ce texte le libellé de ces 11 propositions de modification du régime. Il convient cependant de souligner que notre appui à ces revendications ne constitue **aucunement** un engagement de l'ANEQ et des associations étudiantes qu'elle représente, de s'en contenter et, par voie de conséquence, de cesser de revendiquer une véritable réforme du régime d'aide financière qui rencontrerait nos objectifs d'accessibilité à l'éducation post-secondaire et qui mettrait un terme à l'endettement étudiant.

TRAVAIL SUR LES PRETS ET BOURSES

TABLEAU SYNOPTIQUE DES 11 PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS TELLES QUE PRIORISEES

N.B. : L'ANEQ, bien qu'elle ait appuyé 10 de ces 11 propositions, a fait inscrire sa dissidence au procès-verbal devant l'absence d'éléments qu'elle jugeait pourtant essentielles à une réforme en profondeur du système des prêts et bourses. Nous n'avons actuellement aucune garantie que les propositions qui suivent seront retenues par le ministre de l'Éducation, puis par le Conseil du Trésor.

TEXTE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATION

Proposition 1 :
Hausser les montants prévus en réduction pour l'unité familiale de base.

Proposition 2 :
L'ANEQ et le RAEU s'entendent pour que la proposition se lise comme suit : « que le MEQ adopte un mode de calcul de la contribution de l'étudiant selon la réalité de sa situation de travail d'été ».

Proposition 3 :
Accorder à l'étudiante enceinte le statut d'indépendance à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

Proposition 4 :
Demander au Bureau de la Statistique du Québec (BSQ) de mettre à jour l'étude faite en 1981 portant sur le profil financier de l'étudiant.

Proposition 5 :
Que budget de dépenses admises d'un étudiant dépendant non-résident, qui selon le régime devient résident l'été et doit maintenir un logement, soit haussé de \$ 30 par semaine pour les mois d'été.

Proposition 6 :
Qu'à l'obtention de son diplôme collégial ou universitaire, tout étudiant bénéficie d'une réduction de sa dette égale à 25% des bourses obtenues.

Proposition 7 :
Modifier l'article 8 de la loi des prêts et bourses concernant la période d'accessibilité au régime de prêts et bourses.

Proposition 8 :
L'ANEQ et le RAEU s'entendent sur la création d'un régime d'aide financière pour les étudiants-es à temps partiel.

COMMENTAIRE

Cette mesure permettrait de réduire la contribution des parents en portant le montant de la déduction permise au niveau du seuil de pauvreté tel qu'établi par Statistiques Canada. Ce qui, en principe, permettrait d'accroître l'accès à l'éducation post-secondaire pour les étudiantes et les étudiants provenant des familles les plus démunies.
La proposition telle que votée par l'ANEQ faisait mention des chiffres suivant : Porter l'exemption de \$ 8,615 à \$ 9,975 (1 personne) et de \$ 10,175 à \$ 13,160 (2 personnes). Proposition originant du MEQ. Appui ANEQ-RAEU-FAECQ.

Dans les faits, il y a un désaccord entre l'ANEQ et les 2 autres associations nationales sur le sens de cette proposition. L'ANEQ voudrait que l'on abolisse la contribution minimale de l'étudiant et qu'on prenne plutôt en considération les véritables moyens financiers des étudiants-es. Le RAEU quant à lui propose que l'on tienne compte du taux de chômage régional pour fixer le nombre de semaines sur lesquelles un-e étudiant-e sera obligé de contribuer, qu'il se trouve un emploi ou non! La FAECQ appuie cette solution et l'ANEQ s'y oppose parce que le taux de chômage estival pour les étudiants-es est présentement très élevé.

Proposition originant de l'ANEQ. Appui RAEU-FAECQ.

Cette recommandation vise à répondre aux trois propositions suivantes :
- Que le budget consacré à l'aide financière aux étudiants-es soit augmenté substantiellement afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de poursuivre leurs études sans s'endetter (proposition de l'ANEQ);
- Que la grille de calcul fixant le montant des prêts et bourses auxquels ont droit les étudiants-es soit complètement révisée afin que cessent les injustices dont ils-elles sont victimes et que, par conséquent, l'aide financière corresponde à leurs besoins réels (proposition de l'ANEQ);
- Que tout étudiant non-résident puisse bénéficier d'une allocation supplémentaire dans le calcul de l'attribution de son prêt et bourse;

Proposition originant du RAEU. Le XVII^{ème} Congrès de l'ANEQ appui.

Proposition originant du RAEU. Le délégué de l'ANEQ s'abstient. Qu'arrivera-t-il de tous ceux et celles qui doivent abandonner leurs études à cause des carences du système des Prêts et Bourses?

Proposition du MEQ. Le XVII^{ème} Congrès de l'ANEQ adopte une revendication allant dans le même sens.

Le RAEU propose des prêts de \$ 400, chacun, par session. L'ANEQ exige que ce soit des bourses compte tenu de la faible somme allouée et au nom du droit d'étudier sans s'endetter.

L'ANEQ fait remarquer au RAEU et à la FAECQ qu'elle ne comprend pas leurs opposition à ce que cela soit une bourse, car après tout les dirigeants-es de ces deux associations ne touchent-ils pas des bourses de \$ 6,000 chacune en ayant d'autre obligation que celle d'être inscrit à seulement 1 (un) cours!!!

Proposition 9 :

Quel mesure prévue pour les emprunteurs sans ressources financières soit accessible, au moins une fois, à l'intérieur de la période de 18 mois prévue aux règlements de la loi des prêts et bourses.

Origine du MEQ. Appui ANEQ-RAEU-FAECQ.

Proposition 10 :

Favoriser le retour aux études des gens bénéficiaires de l'aide sociale.

Origine du MEQ.

Proposition 11 :

Cette 11^{ème} proposition regroupe en fait 7 propositions qui étaient initialement inscrites dans les procès-verbaux des premières réunions. De ces 7 propositions, la 1, 2, 3, 5 et 6 originaient du MEQ.
- Prévoir une structure formelle d'information dès le secondaire III ;
- S'assurer que les responsables en place possèdent les qualités requises. A cette fin, prévoir si nécessaire des séances de formation destinées aux responsables de l'aide financière dans les établissements ;
- S'assurer que des ressources matérielles et financières soient adéquates pour les fins du service escompté ;

Tout en étant d'accord avec cette proposition, l'ANEQ souligne que ses éléments constituent pour une part des vœux pieux et, pour une autre, des modifications que la Direction Générale de l'Aide Financière (DGAF) auraient effectué de toute façon.

- Utiliser davantage les médias étudiants ;
- Informer davantage les parents de leur responsabilité financière, telle que définie par les critères du régime d'aide financière ;
- Favoriser une intervention sociale visant à changer les mentalités en informant les parents des avantages offerts par le régime ;
- Que les données informatisées de l'Aide financière soient accessibles directement dans chaque établissement d'enseignement.

Cette partie de la proposition est évidemment issue des associations étudiantes.

PROPOSITIONS N'AYANT PAS OBTENUES

LE CONSENSUS

ANEQ

1.- Que le statut d'indépendance et de non-résidence soit accordé aux étudiants-es dès le départ de la maison familiale.
2.- Que les prêts soient abolis sans qu'il y ait diminution du montant total de l'aide allouée.

3.- Que le droit à un congé de maternité soit reconnu dans le régime d'aide financière et que cela soit considéré comme une période d'études à temps plein.

RAEU

1.- Accorder un prêt avec intérêt aux étudiants-es non-admissibles au régime (maximum \$ 4,000.).

2.- Accorder un prêt supplémentaire avec intérêt aux étudiants-es dont les parents refusent de contribuer, avec un maximum égal à la contribution des parents calculée par le régime.

3.- Qu'un régime enregistré d'épargne étude (REET) soit créé afin de permettre aux parents d'amasser un fonds de consolidation servant éventuellement à financer les études de leurs enfants.

4.- Que la date de présentation des formulaires soit avancée au 31 mai pour ceux dont l'admission a été confirmée avant le 15 avril. Pour les autres, qu'ils bénéficient d'une période de 45 jours après la date de leur admission.

FAECQ

1.- Idem que le RAEU

2.- Idem que le RAEU

3.- Idem que le RAEU

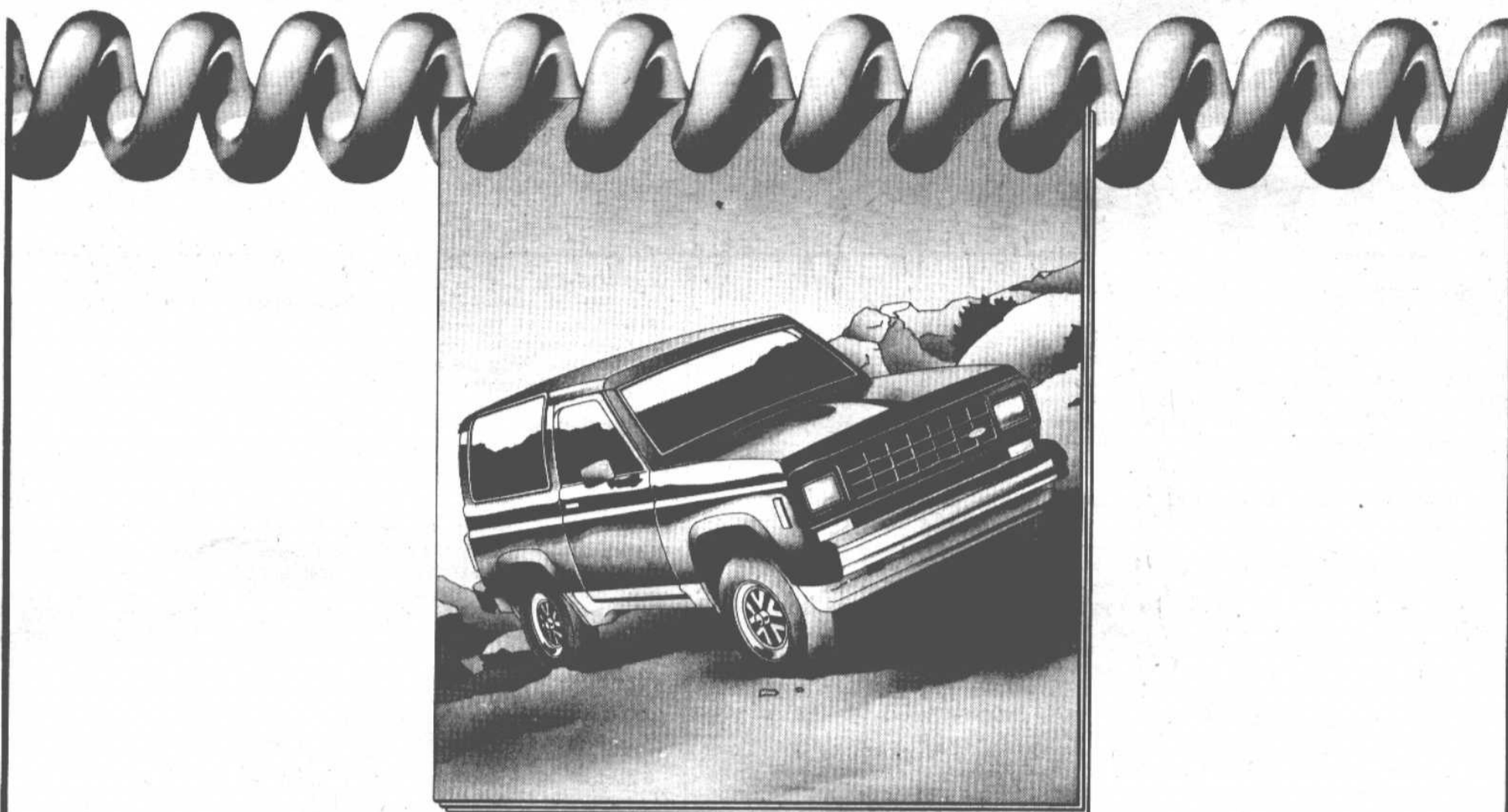
4.- Idem que le RAEU

P.S. : Vous pouvez voir ci-dessus les propositions de l'ANEQ qui n'ont pas reçu l'appui des deux autres associations. De la même manière, vous avez un aperçu des propositions de modification auxquelles l'ANEQ s'est objectée.

Les propositions 1 et 2 du RAEU (et de la FAECQ) ont rencontré l'opposition de l'ANEQ parce qu'elles encouragent le gouvernement à développer l'endettement des étudiants-es. Nous mettons plutôt de l'avant la proposition 1 ci-dessus.

L'ANEQ s'est opposée à ce que le groupe de travail adopte à l'unanimité la création d'un REET parce qu'elle considère cette proposition comme étant une invitation pour l'Etat de se décharger de ses responsabilités sociales pour plutôt les reporter sur les parents. Deuxièmement, les problèmes que rencontrent les étudiants-es face à l'actuel régime d'aide financière demande une solution hic et nunc, pas dans vingt ans. Nous ne sommes quand même pas la Fédération des parents...

Pour ce qui est de la quatrième proposition du RAEU (et de la FAECQ), l'ANEQ s'y est opposée parce que le sujet est d'importance et n'a pas été suffisamment discuté dans le mouvement étudiant. Avancée ainsi la date de présentation des formulaires des prêts et bourses peut avoir de graves répercussions sur le niveau de demandes, beaucoup d'étudiants-es décident tardivement à cause de plusieurs facteurs (possibilité de travail d'été, sabatique, maladie, voyage, etc) ce qu'ils feront l'année suivante. Il apparaît important à l'ANEQ que les associations étudiantes locales évaluent d'abord les effets qu'ont eu le passage de la date de remise des formulaires du 30 septembre, comme s'étaient la règle il y a 2 ans, à celle du 30 juin comme c'est le cas maintenant. Il est à noter ici qu'on a encore une fois un bel exemple d'une proposition étrangère à nos revendications et qui a été amenée par le MEQ. Même si elle n'a pas été priorisée, cette proposition n'en a pas moins recueillie deux votes (RAEU et FAECQ). Il est certain que c'est toujours intéressant de recevoir son prêt et bourse le plus tôt possible, mais ne serait-il pas plus souhaitable que la DGAF engage un peu plus de personnel? Se préparerait-on à effectuer des coupures de poste dans ce service du MEQ pourtant vital pour les étudiants-es.



On gagne à s'appeler! Gagnez l'un des trois Ford Bronco II 1985.

L'interurbain, ça peut vous mener loin.
Imaginez le tout nouveau Ford Bronco II 1985, 4 roues motrices, robuste et confortable.
C'est le véhicule parfait pour prendre la clé des champs. Alors ne manquez pas la chance de gagner,
et participez au concours : "On gagne à s'appeler!". Remplissez et postez-nous le coupon ci-joint.
Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez.

Concours de l'interurbain "On gagne à s'appeler!"

Bulletin officiel de participation.
Remplissez ce bulletin de participation dès que vous aurez fait trois appels interurbains. Participez aussi souvent que vous le pouvez.
Postez chaque bulletin séparément.

Indicatif régional	Numéro appelé	Date de l'appel
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom

Adresse

Ville

Code postal Tél.

Pour être admissibles aux trois tirages, les bulletins de participation doivent être reçus au plus tard à midi, respectivement le 17 octobre 1984, le 28 novembre 1984 et le 20 février 1985.

Règlements du concours de l'interurbain "On gagne à s'appeler!"

1. Pour participer au concours, inscrivez en lettres majuscules vos nom, adresse et numéro de téléphone sur un bulletin officiel de participation de Telecom Canada ou sur une feuille de papier de 3 po x 5 po. Inscrivez aussi les numéros de téléphone (y compris l'indicatif régional) et les dates de trois (3) appels interurbains effectués entre le 15 août 1984 et le 20 février 1985. Un groupe de trois appels interurbains vous donne droit à une seule participation.
Ou inscrivez en lettres majuscules vos nom, adresse et numéro de téléphone sur une feuille de papier de 8 1/2 po x 11 po. Inscrivez aussi les numéros de téléphone (y compris l'indicatif régional) de trois (3) appels interurbains que vous aimeriez faire, en précisant à côté de chacun, en 25 mots minimum, la raison pour laquelle vous souhaiteriez effectuer ces appels. Seuls les originaux manuscrits seront acceptés. Les copies obtenues par un procédé mécanique seront rejetées.

2. Participez aussi souvent que vous le pouvez. Toutefois, prenez soin d'affranchir suffisamment votre envoi. Postez un seul bulletin par enveloppe à l'adresse suivante :
Concours de l'interurbain "On gagne à s'appeler!" C.P. 6345 Montréal, (Québec) H3C 2L2

3. Trois (3) prix seront décernés suivant le mode de distribution exposé au règlement 4. Chacun consistera en un Ford Bronco II 1985, à 4 roues motrices, doté de tout l'équipement standard et des options suivantes : batterie SD, radio AM, glaces teintées, moyeux à verrouillage automatique, peinture motif deux tons de luxe et ensemble instrumentation (la valeur au détail de chacun de ces véhicules est d'environ 13 245\$). La livraison ainsi que les taxes provinciales et municipales font partie intégrante du prix et ne sont pas à la charge du gagnant. Le permis de conduire, les assurances et l'immatriculation du véhicule sont la responsabilité de chacun des gagnants. Chaque véhicule sera livré à un concessionnaire Ford établi à proximité du domicile du gagnant au Canada. Tous les prix seront distribués à raison d'un seul prix par personne. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être remplacé en aucune façon. Les véhicules seront livrés dans les plus courts délais possible. Les prix peuvent ne pas être exactement conformes à l'illustration.

4. L'organisme faisant office de jury procédera à trois tirages au sort parmi tous les bulletins reçus : un premier aura lieu le 17 octobre 1984, un deuxième le 28 novembre 1984 et un troisième à la date de clôture du concours, soit le 20 février 1985. Les prix seront distribués comme suit : un (1) Bronco II parmi tous les bulletins de participation reçus au plus tard à midi, respectivement le 17 octobre 1984, le 28 novembre 1984 et le 20 février 1985. Tous les bulletins admissibles au tirage du 17 octobre, sauf le bulletin gagnant, seront automatiquement admissibles au tirage du 28 octobre 1984. De même, tous les bulletins autres que le bulletin gagnant au tirage du 28 octobre 1984 seront automatiquement admissibles au tirage du 20 février 1985. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation reçus. Pour être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront répondre correctement, en un temps limité, à une question de nature arithmétique. Les décisions de l'organisme du concours seront sans appel. Chaque gagnant accepte par avance la divulgation de sa photo, nom et adresse aux fins de la publicité du concours. Les gagnants devront également signer une déclaration attestant qu'ils se sont conformés aux règlements du concours. Les noms des gagnants pourront être obtenus en envoyant une enveloppe affranchie adressée à votre nom à Telecom Canada, 410, av. Laurier Ouest, bureau 950, C.P. 2410, succursale "D", Ottawa (Ontario) K1P 6H5.

5. Ce concours est ouvert seulement aux étudiants inscrits à temps plein dans une université canadienne reconnue, un collège ou un établissement post-secondaire et ayant atteint l'âge de la majorité de la province où ils résident. Les employés de Telecom Canada, de ses compagnies membres et de leurs filiales, de leurs agences de publicité et de promotion, de l'organisme indépendant responsable du concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (mère, père, soeurs et frères, conjoints et enfants) ne sont pas admissibles. Ce concours est soumis aux lois fédérales, provinciales et municipales.

6. Résidents du Québec :
Toutes les taxes fixées par la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été payées. Tout litige relatif à l'organisation de ce concours doit être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.
*Un appel interurbain est un appel effectué en dehors du secteur d'appel local de l'abonné.

Telecom Canada